

TROILUS ANNONCE UNE ENTENTE POUR LA VENTE STRATÉGIQUE DES PROPRIÉTÉS NON ESSENTIELLES DE MIKE LAKE AU YUKON À PROSPECTOR METALS ET CONSERVE UNE PARTICIPATION D'ENVIRON 20 %

Le 3 janvier 2024, Montréal, Québec – Troilus Gold Corp. (TSX : TLG; OTCQX : CHXMF; FSE : CM5R) (« Troilus » ou la « Société ») annonce qu'elle a conclu une entente pour le désinvestissement stratégique de ses propriétés non essentielles de Mike Lake (« Mike Lake » ou « Projet Mike Lake ») au Yukon, Canada, à Prospector Metals Corp. (« Prospector Metals »). Cette transaction permettra de rationaliser le portefeuille de propriétés de Troilus, lui permettant de se concentrer entièrement sur le développement de son projet phare Troilus Gold au Québec, tout en conservant une participation dans le succès potentiel de Mike Lake sous la direction expérimentée de Prospector Metals.

En vertu d'une entente datée du 29 décembre 2023, Prospector Metals a accepté d'acquérir le Projet Mike Lake auprès de Troilus pour une contrepartie en actions égale à 19,9 % de Prospector Metals, en plus d'un paiement d'étape, tel que détaillé ci-dessous. À la clôture, il est prévu que Prospector Metals émette en faveur de Troilus 8 638 433 actions ordinaires post-consolidation* (« Actions Prospector ») à un prix réputé de 0,11 \$ par Action Prospector, selon les modalités de l'entente.

Troilus a déposé aujourd'hui une déclaration selon le système d'alerte dans le cadre de l'exécution d'une entente de vente du projet Mike Lake à Prospector Metals et de l'acquisition des Actions Prospector pouvant être émises à la clôture de la transaction proposée. Les Actions Prospector sont cotées à la Bourse de croissance TSX. Troilus ne possède actuellement aucune action de Prospector Metals.

Troilus indique que les titres sont acquis à des fins d'investissement. Troilus peut, en fonction du marché et d'autres conditions, augmenter ou diminuer sa propriété effective des titres de Prospector Metals, que ce soit sur le marché libre, par des ententes négociées de gré à gré ou autrement, en fonction d'un certain nombre de facteurs, y compris les conditions générales du marché et d'autres occasions d'investissement et d'affaires disponibles.

Cette information est fournie conformément à l'instrument multilatéral 62-104 qui exige également le dépôt d'un rapport d'alerte précoce contenant des informations supplémentaires sur les questions susmentionnées. Une copie de la déclaration selon le système d'alerte sera disponible sur SEDAR+ sous le profil de l'émetteur de Prospector Metals à l'adresse www.sedarplus.ca et peut être obtenue sur demande auprès de Troilus en contactant Troilus aux coordonnées ci-dessous. Le siège social de Prospector Metals est situé au : Suite 1012 - 1030 West Georgia St., Vancouver, BC V6E 2Y3. Tél. : 1 604 354-2491 Adresse courriel : info@prospectormetalscorp.com. Le siège social de Troilus est situé au 715, Square Victoria, bureau 705, Montréal (Québec), H2Y 2H7.

*** Le conseil d'administration de Prospector a approuvé la consolidation de toutes les actions ordinaires en circulation de Prospector sur la base de trois (3) actions ordinaires préconsolidation pour une action ordinaire post-consolidation. Veuillez noter que le nombre d'actions ordinaires post-consolidation à émettre à Troilus est approximatif et peut augmenter ou diminuer en fonction de la taille du financement par placement privé actuellement en cours de réalisation par Prospector.**

Prospector Metals, réputée pour ses activités d'exploration de l'or et des métaux de base à l'échelle du district, est dirigée par son chef de direction, Rob Carpenter. M. Carpenter a connu des succès au Yukon, comme en témoigne son mandat de président et chef de la direction de Kaminak Gold Corporation de 2005 à 2013, où il a dirigé la société dans l'acquisition, la découverte et la déclaration de la première ressource du projet aurifère Coffee, d'une valeur de 5 millions d'onces, situé à environ 250 kilomètres au sud-ouest des concessions minières de Mike Lake. Kaminak Gold a ensuite été acquise par Goldcorp Inc. en 2016 pour un montant de 520 millions de dollars.

À la clôture de la transaction proposée, Prospector Metals a l'intention de commencer immédiatement l'exploration à Mike Lake pour donner suite aux travaux d'exploration initiaux positifs menés de façon intermittente du milieu des années 1970 à 2008 et qui montrent des signes prometteurs de minéralisation riche.

Détails de la transaction :

- Troilus a accepté de vendre sa participation de 100 % dans les concessions minières de Mike Lake à Prospector Metals pour la contrepartie suivante :
 - Actions de contrepartie : l'émission à Troilus d'un nombre d'Actions Prospector égal à 19,9 % des Actions Prospector émises et en circulation immédiatement après la clôture de la transaction, au prix d'émission réputé de 0,11 \$ par Action Prospector; et
 - Un paiement d'étape unique : Lors de l'annonce publique par Prospector Metals d'une ressource minérale sur la propriété (un « Évènement déclencheur d'étape »), Prospector Metals devra, dans les 30 jours suivant l'Évènement déclencheur d'étape, verser à Troilus un paiement unique d'un montant égal au montant du paiement d'étape (tel que décrit ci-dessous), soit en espèces, soit en Actions Prospector (ou une combinaison des deux), au choix de Prospector Metals. À condition que Prospector Metals n'émette pas d'Actions Prospector à Troilus si, après l'émission de ces Actions Prospector, Troilus détientrait au total la propriété effective, ou exercerait un contrôle ou une direction sur 20 % ou plus des Actions Prospector alors émises et en circulation, à moins que Prospector Metals n'obtienne l'approbation préalable des actionnaires conformément aux lois sur les valeurs mobilières en vigueur et aux règles ou politiques de la Bourse de croissance TSX.
- Le « Montant du paiement d'étape » sera égal à :
 - 1) la somme de 1 000 000 \$, si la capitalisation boursière de Prospector Metals est inférieure ou égale à 20 000 000 \$; et
 - 2) la somme de 2 000 000 \$, si la capitalisation boursière de Prospector Metals est supérieure à 20 000 000 \$.
- La survenance d'un changement de contrôle de Prospector Metals constituera un évènement déclencheur d'étape (à condition que le paiement d'étape n'ait pas déjà été versé).
- Prospector Metals assume les redevances sous-jacentes sur les concessions minières.
- Tant que Troilus détiendra 5 % de Prospector Metals, elle aura le droit de nommer une personne au conseil d'administration de Prospector Metals.
- Tant que Troilus détiendra 5 % de Prospector Metals, elle aura le droit de participer au maintien de sa participation au *pro rata*.

Justin Reid, chef de la direction et directeur général de Troilus, a déclaré : « Nous sommes très heureux de cette entente et nous pensons que Rob Carpenter et son équipe sont parfaitement outillés pour libérer le potentiel de ces concessions minières prometteuses. De récentes découvertes exceptionnelles, telles que le projet Rogue de Snowline Gold et la mine Eagle de Victoria Gold, la plus grande mine aurifère de l'histoire du Yukon, suivent les tendances de Mike Lake et soulignent l'excellent potentiel de ce district. En tant qu'actionnaires importants de Prospector Metals, Troilus et ses actionnaires bénéficieront de leur expertise dans cette région ainsi que des étapes futures et des progrès réalisés dans le cadre du projet. »

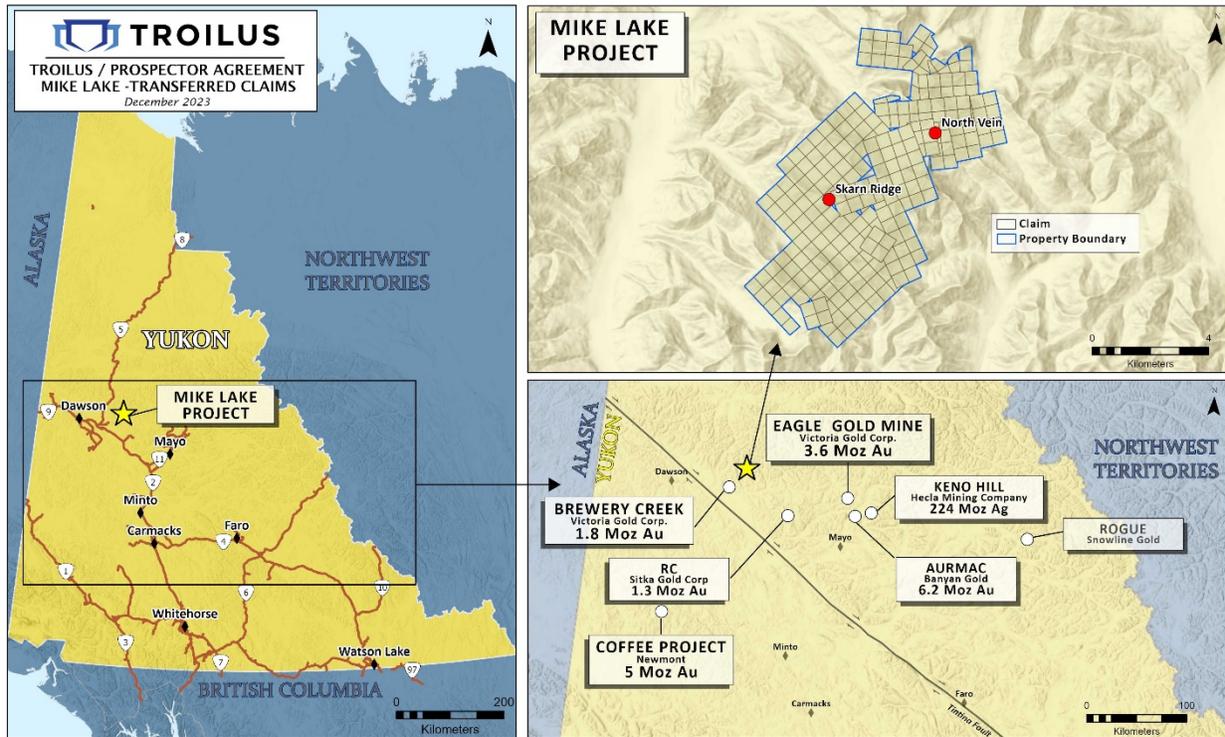


Figure 1. Carte de concessions minières du projet Mike Lake, au Yukon, Canada

À propos de Prospector Metals Corp.

Prospector Metals Corp. est une société de Discovery Group qui se concentre sur l'exploration précoce à l'échelle du district de zones d'intérêt pour l'or et les métaux de base. Créant de la valeur pour les actionnaires grâce à de nouvelles découvertes, la Société identifie des districts miniers sous-explorés ou négligés présentant d'importantes occurrences structurales et minéralogiques similaires à celles d'exploitations minières plus établies. Pour en savoir plus, visitez le site www.prospectormetalscorp.com.

Rob Carpenter, Ph. D., géoscientifique professionnel, est chef de la direction de Prospector Metals Corp. depuis septembre 2023. Il possède plus de 30 ans d'expérience en entreprise et en exploration minière, notamment en tant que président et chef de la direction de Kaminak Gold Corp. de 2005 à 2013, où il a joué un rôle déterminant dans la découverte, la déclaration de la première ressource et l'acquisition du projet Coffee Gold de 5 millions d'onces d'or, situé dans le district de White Gold, au Yukon. Kaminak a été acquise par Goldcorp en 2016 et est maintenant détenue par Newmont Corp.

Historique du Projet Mike Lake

Troilus a hérité des concessions minières de Mike Lake grâce à l'acquisition inversée de Pitchblack Resources à la fin 2017, qui a également entraîné l'acquisition du projet Troilus Gold, anciennement en production.

Le projet Mike Lake englobe 319 concessions minières, couvrant environ 6 600 hectares, à environ 80 kilomètres au nord-est de Dawson City, dans le Yukon, au Canada (voir la figure 1). La propriété est située dans la ceinture aurifère de Tintina, à côté de projets importants tels que Brewery Creek Mine, Eagle Mine et Snowline Gold, réputés pour leur riche minéralisation en or, en argent et en cuivre. Les activités d'exploration intermittentes sur les concessions minières remontent à la fin des années 1960 et ont permis de constituer une solide base de données techniques comprenant des données géophysiques aériennes complètes, des images satellites, des échantillonnages de sol et de roc approfondis, des travaux de prospection, des données géophysiques sélectives au sol et plus de 16 700 mètres (23 trous) de forage au diamant, dont le plus récent a été réalisé entre 2004 et 2008 par Dynamite Resources. Ces forages ont été réalisés dans les régions centrale et nordique de la propriété, sur les cibles North Vein et Skarn Ridge (voir la figure 1). Les faits saillants des intersections forées rapportés précédemment (voir les communiqués de presse de Dynamite Resources datés du 14 novembre 2006, du 11 octobre 2007 et du 24 novembre 2008) comprennent **7,67 g/t d'or sur 18,43 mètres, 7,58 g/t d'or sur 12,42 mètres** de la cible North Vein (DDH NV05-02), et **1,38 g/t d'or, 0,61 % Cu, 13,6 g/t Ag, et 0,044 % W sur 89,3 mètres** de la cible Skarn Ridge (DDH SK07-01). Aucune activité d'exploration n'a été entreprise depuis 2008, mais les zones minéralisées qui ont fait l'objet de travaux sommaires représentent des cibles très intéressantes.

Rapport technique relatif au projet Mike Lake

Le dernier rapport technique conforme au Règlement 43-101 relatif aux propriétés de Mike Lake est intitulé « Technical Review, Mike Lake Property, Yukon Territory, Canada » (examen technique, propriété de Mike Lake, Territoire du Yukon, Canada) avec une date d'entrée en vigueur du 15 juillet 2011, et il a été préparé pour Inform Resources Corp. par un consultant indépendant, Michael Moore, géoscientifique professionnel. Ce rapport peut être consulté [ICI](#). L'estimation historique du projet Mike Lake n'a pas été vérifiée en tant que ressource minérale actuelle et ne doit pas être considérée comme telle. Une personne qualifiée pourrait devoir procéder à une compilation importante des données, à un nouveau forage et à une vérification des données avant que l'estimation historique ne puisse être vérifiée. Une personne qualifiée n'a pas effectué suffisamment de travaux pour classer l'estimation historique comme une ressource minérale actuelle, et Troilus ne traite pas l'estimation historique comme une ressource minérale actuelle.

Expertise d'une personne qualifiée

Les renseignements techniques et scientifiques contenus dans ce communiqué de presse ont été examinés et approuvés par Kyle Frank, géoscientifique professionnel et vice-président de l'exploration pour Troilus Gold, une personne qualifiée selon le Règlement 43-101. M. Frank est un employé de Troilus et n'est pas indépendant de la Société en vertu du Règlement 43-101.

À propos de Troilus

Troilus est une société minière canadienne qui se concentre sur les étapes de faisabilité, l'avancement systématique et l'élimination des risques de l'ancienne mine d'or et de cuivre Troilus vers la production. La propriété de Troilus couvre 435 km² dans les territoires miniers réputés du Québec, au Canada, dans la ceinture de roches vertes de Frotet-Evans. De 1996 à 2010, la mine Troilus a produit plus de 2 millions

d'onces d'or et près de 70 000 tonnes de cuivre. Depuis l'acquisition du projet en 2017, les succès continus de l'exploration ont démontré l'ampleur considérable du système aurifère de la propriété, qui contient actuellement 11,21 Moz d'équ.-or (508,3 Mt avec une teneur moyenne de 0,69 g/t d'équ.-or) dans la catégorie indiquée et 1,80 Moz d'équ.-or (80,5 Mt avec une teneur moyenne de 0,69 g/t d'équ.-or) dans la catégorie présumée, ce qui en fait le plus grand gisement d'or non exploité au Canada. Dirigée par une équipe expérimentée ayant déjà fait ses preuves en matière d'exploitations minières réussies, Troilus est en position de devenir une mine clé en Amérique du Nord.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Caroline Arsenault

Vice-présidente, communications de l'entreprise

1 647 276-0050

info@troilusgold.com

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs et à l'information prospective

Ce communiqué de presse comporte des déclarations et des informations prospectives (appelées communément « déclarations prospectives ») au sens des lois sur les valeurs mobilières en vigueur. Ces déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant l'impact potentiel de la transaction sur la société, le calendrier et la probabilité de la clôture de la transaction et la réception de toutes les approbations requises. Même si la Société estime que de telles déclarations prospectives sont raisonnables, elle ne peut donner aucune assurance que de telles attentes se concrétiseront. Les déclarations prospectives se reconnaissent d'ordinaire à l'emploi de termes ou autres locutions comme « estime que », « s'attend à », « anticipe », « prévoit », « évalue », « postule », ou à des expressions semblables, ou à celles qui se réfèrent, par leur nature, à des événements futurs. La Société met en garde les investisseurs que toute déclaration prospective de la Société ne constitue d'aucune manière une garantie de résultats ou de rendement futur et que les résultats obtenus peuvent différer considérablement des résultats présentés dans ces déclarations prospectives en raison de divers facteurs et risques, y compris les incertitudes afférentes à l'économie mondiale et aux fluctuations de marché; la discrétion de la Société quant à l'utilisation du produit brut abordé ci-dessus; l'exercice de tout droit de résiliation des parties selon les accords en vigueur; l'incapacité de la Société d'obtenir l'ensemble des permis, des autorisations et des consentements exigés dans le cadre de ses activités, d'extraire des minéraux de ses propriétés minières avec succès ou de manière rentable, de continuer sa croissance attendue, de mobiliser les capitaux nécessaires ou d'être en mesure de mettre en œuvre ses stratégies commerciales; ainsi que les autres risques décrits dans les documents d'information accessibles sur www.sedarplus.ca. Ce communiqué de presse n'est pas et ne doit pas être interprété de quelque manière que ce soit comme une offre ou une recommandation d'achat ou de vente de titres au Canada ou aux États-Unis.

Même si la Société estime que les attentes exprimées dans de telles déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, de telles déclarations ne garantissent pas le rendement futur et les événements, résultats ou développements peuvent considérablement différer des éléments décrits dans les déclarations prospectives. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas accorder un crédit indu aux déclarations prospectives de la Société. La Société ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs que la Société ou un tiers peut émettre de temps à autre, sauf lorsque les lois en vigueur sur les valeurs mobilières l'exigent.